



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°54/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

13

Pour

13

Contre

0

Abstention

-

Non participation au vote

-

L'an deux mille seize,

Le douze décembre à quatorze heures quinze minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président,

Etai^{ent} présents : Messieurs Charles de COURSON, Fabrice LEGRAND, Philippe SALMON, Roland BOULARD, Jean-Raymond EGON, Jean-Michel POINTUD, Vincent VERSTRAETE, Laurent BURCKEL, Raphaël BLANCHARD, Alphonse SCHWEIN,
Et Mesdames Lise MAGNIER, Dominique DETERM, Stéfana VUIBERT.

OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE ET GENERALE DE POURSUITE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL – ANNEE 2017

Vu le rapport du président,

Vu l'article R.1617-24 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement,

Considérant que cette autorisation est de nature à rendre les poursuites plus rapides et donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DONNE** au comptable, Madame Claudine PETIT, payeur départemental, de façon temporaire et générale, l'autorisation d'engager toutes poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres émis par le SDIS 51.
- **PRECISE** que cette autorisation est valable pour l'année 2017. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de l'ordonnateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette autorisation temporaire et générale de poursuite au payeur départemental.

ACTE REÇU LE
19 MARS 2017
PREFECTURE DE LA MARNE
LRCL

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles de COURSON